

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 4 Avril 2023

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	19

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Alain THORIN, Christian BUCLON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Robert AIMONETTI, André REVOL,

Date de convocation :

28/03/2023

Date d'affichage :

28/03/2023

Vote :

Pour : 16

Contre : 1

Abstention : 2

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Delphine ROBY-PASCAL

Gérald BONNARD donne pouvoir à Annie LLOPIS

Stéphane RAJON donne pouvoir à Gilles GASPAROTTO

Guillaume ROLAND donne pouvoir à Olivier TISSERAND

Secrétaire de séance :

Madame Annie LLOPIS

**20230404 – 06 TRAVAUX – PROJET DU VIEUX PRESSEUR – CHOIX D'UN ARCHITECTE
– MISSION DE SUIVI DE CHANTIER**

Rapporteur : Monsieur Luc GUSTA

Pour le projet de Réhabilitation du Vieux pressoir, il convient de compléter les missions de Maîtrise d'œuvre, le Maire informe l'assemblée qu'une consultation pour les missions DET AOR a été lancée auprès de 3 architectes.

La commission travaux, dans sa séance du 27 Mars 2023, a examiné 3 devis relatif à l'aménagement futur du Vieux Pressoir. Il s'agit :

- Magali OGIER pour un montant de 35 000 € HT soit 42 000€ TTC
- PEGAZ Architecte pour un montant de 37 000 euros HT soit 44 400€ TTC
- SERRANO Archi pour un montant de 41 500 euros HT soit 49 800€ TTC

Le seul critère de prix étant retenu, après énonciation des différentes offres, les membres de la commission TRAVAUX/MARCHE proposent de retenir l'architecte Magali OGIER pour un montant de 35 000€ HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le projet du cabinet d'architecture de Magali OGIER pour un montant de 35 000€ HT soit 42 000€ TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la convention avec le cabinet d'architecte Magali OGIER
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits sur le budget 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 2 Abstentions (A. REVOL et R. VERBO), 1 Contre (A. ARNOLD) et 16 Pour

- **APPROUVE** le projet du cabinet d'architecture de Magali OGIER pour un montant de 35 000€ HT soit 42 000€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la convention avec le cabinet d'architecte Magali OGIER
- **DIT** que les crédits seront inscrits sur le budget 2023

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Annie LLOPIS



Le Maire,
Olivier TISSERAND

